

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 19 décembre 2013, à dix-neuf heures trente minutes au Centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables. L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal à l'ensemble des membres du conseil.

Sont présents mesdames les conseillère Nicole Ste-Marie et Joane Gibeau, messieurs les conseillers Sylvain Mallette, Michel Hamelin, François Thibault et Mario Parent sous la présidence de madame la mairesse Francine Daigle.

Est également présent monsieur Michel Morneau, urbaniste OUQ, directeur général et secrétaire-trésorier.

**1. Ouverture de la séance**

La séance extraordinaire est ouverte à 19h30 par madame la mairesse Francine Daigle.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

13-12-284

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'accepter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de question – assistance
4. Appropriation d'un surplus accumulé non affecté
5. Registre public des déclarations des élus – don et marque d'hospitalité
6. Avis de motion – règlement de taxation 2014
7. Levée de la séance

ADOPTÉ

**3. Période de question**

Aucune question

**4. Appropriation d'un surplus accumulé non affecté**

CONSIDÉRANT QUE de nombreux projets d'immobilisation ont eu lieu en 2013 dont notamment le projet du terrain de balle et du Grand cours d'eau Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT QUE la vente du terrain localisé sur le lot 102-33 appartenant à la municipalité de Saint-Urbain-Premier n'a pas eu lieu

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 13-12-274 à cet effet et conséquemment qu'un revenu moindre de 40 000\$ affectera d'autant les revenus de l'année 2013;

13-12-285

Il est proposé par monsieur le conseiller François Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'approprier un montant de 30 000 \$, pour l'exercice financier 2013, en provenance du surplus accumulé non affecté permettant le financement des activités courantes de l'année 2013.

ADOPTÉ

**5. Registre public des déclarations des élus – don et marque d'hospitalité**

Le directeur général et secrétaire trésorier dépose le registre public des déclarations des élus – don et marque d'hospitalité, procédure requise en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale chapitre E-15.1.0.1

ADOPTÉ

**6. Avis de motion – règlement de taxation 2014**

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but de déterminer le taux de la taxe foncière, de toute taxe spéciale ou de secteur, les tarifications pour divers services, les modalités de paiement et de fixer le taux d'intérêt pour l'exercice financier 2014.

**7. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant complété la séance est levée à 19:59.

---

Francine Daigle, mairesse

---

Michel Morneau, urbaniste OUQ,  
Directeur général